



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 28 avril 2025

5 projets lauréats dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires en Nouvelle-Aquitaine

Cinq projets situés en Nouvelle-Aquitaine ont été sélectionnés par l'État pour être soutenus financièrement dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires. Cette mesure, dotée de près de 110 millions d'euros pour 2024-2025 au niveau national, a pour objectif d'accompagner et d'accélérer la transition écologique des Territoires d'industrie et repenser nos modes de production.

Les projets lauréats sont portés par les acteurs suivants :

- **ANALYSYS** - Charente (16)

Le projet d'investissement d'ANALYSYS prévoit l'extension de la capacité de production de l'entreprise via la construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir la formulation et le stockage des produits de traitement des eaux industrielles. L'acquisition d'un osmoseur plus efficient et le passage en circuit fermé du refroidissement des cuves thermorégulées permettront notamment d'économiser jusqu'à 1200 m³ d'eau/ an.

- **COFIDUR** - Dordogne (24)

Le projet d'investissement de COFIDUR combine la rénovation énergétique de leurs locaux et l'extension de la surface de production sur le site existant de Boulazac. Ces investissements permettront d'augmenter de 30% la capacité de production de cartes électroniques, de supprimer de la consommation de gaz pour le chauffage et ainsi viser l'obtention du label Bâtiment Basse Consommation Rénovation.

- **MMT-B** - Gironde (33)

L'entreprise MMT-B investit dans de nouveaux équipements de production pour diversifier sa production vers les blocs motopropulseurs dédiés aux véhicules électriques. Ces investissements permettront notamment de réduire la consommation d'électricité de 80% par rapport à la ligne existante (jusqu'à 1,7 GWh économisés par an) ainsi que la consommation d'eau de 400 m³ par an.

- **INNOVI** - Lot-et-Garonne (47)

L'entreprise INNOVI développe une nouvelle ligne de production dédiée à la fabrication d'une solution innovante de renutrition à destination des enfants en situation de malnutrition aigüe et sévère. Cette nouvelle formulation est associée à un processus de fabrication sans énergie fossile, sans eau, sans stockage réfrigéré et sans chauffe, ce qui permet diviser la consommation d'énergie par cycle de production d'un facteur 60 par rapport au processus existant.

- **CATALDI** - Lot-et-Garonne (47)

L'entreprise CATALDI investit dans l'extension de son site de production et dans l'acquisition d'équipements pour augmenter ses capacités de fabrication et de rénovation d'échangeurs thermiques, principalement destinés au secteur ferroviaire, ainsi que la réintégration des activités de chaudronnerie et de découpe. Ces investissements permettront notamment la réduction de la consommation d'eau jusqu'à 500 m³ par an.

Au total, ces 5 nouveaux projets ont reçu un soutien de l'État de 1,5 M€ sur un montant total d'investissements de près de 29 millions d'euros. Depuis le lancement de cette mesure, la Nouvelle-Aquitaine compte 17 projets lauréats pour une aide de l'Etat de 6,2M€. Les lauréats ont déposé un dossier dans le cadre de la mesure « territoires d'industrie en transition écologique » du Fonds vert. Ce dispositif s'inscrit dans la nouvelle génération des territoires d'industrie (2023-2027) et dans le contexte de la loi industrie verte.

Étienne Guyot « félicite ces lauréats qui témoignent de l'engagement des entreprises de la région dans le domaine de la transition écologique. La mesure « Territoires d'industrie en transition écologique » du Fonds Vert permet de soutenir des projets d'investissement industriel structurant d'entreprises du territoire qui s'inscrivent très directement dans les objectifs de planification écologique territoriale ».

La plateforme pour déposer les dossiers en 2025 est accessible. Les dépôts de candidature se font au fil de l'eau sous le lien suivant [Accélérer la transition écologique des Territoires d'industrie](#). Les dossiers sont à déposer avant le vendredi 5 septembre.

Le nouveau cahier d'accompagnement 2025 est consultable via ce [lien](#). Les modifications sont à la marge par rapport à 2024. Il est désormais possible de soutenir des projets relatifs à la production primaire de produits agricoles s'ils contiennent une forte composante industrielle. La pêche et l'aquaculture sont toujours exclues.

À propos de la mesure du Fonds Vert « territoires d'industrie en transition écologique »

- **L'accélération de la transition écologique et la réindustrialisation de la France sont deux des grandes priorités nationales** : c'est en relocalisant les chaînes de valeur et en développant l'industrie de demain (recyclage, matériaux et textiles biosourcés, nouvelles mobilités, énergies renouvelables, etc.) que la France sera en mesure de produire les biens et services nécessaires pour transformer et décarboner son économie, préserver l'environnement et mieux gérer les ressources (foncier, eau, matière ...), renforcer la souveraineté nationale et créer des emplois, au bénéfice de la cohésion sociale et territoriale. **A travers la stratégie nationale en matière de réindustrialisation et la loi Industrie Verte**, il s'agit de faire de la France la championne de la réindustrialisation en Europe, en développant à la fois les nouvelles filières de demain et en travaillant sur la transition écologique des filières industrielles déjà présentes sur le territoire.
- Cet objectif s'inscrit dans la **politique de planification écologique** avec des cibles fixées en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (- 55 % en 2030 par rapport à 1990), d'adaptation aux conséquences du changement climatique, de préservation et de restauration de la biodiversité (1.4 million d'hectares à restaurer), de préservation des ressources (- 10 % de consommation d'eau) et de réduction des pollutions qui impactent la santé.
- **La déclinaison du plan repose notamment sur une association étroite des territoires, comprenant tous les niveaux de collectivités, et des filières économiques. L'atteinte de ces objectifs de réindustrialisation et de planification écologique passe ainsi par un renforcement de la territorialisation.** Les collectivités territoriales ont en effet un rôle clé à jouer, de par leurs compétences, leur connaissance des enjeux du territoire et leur proximité avec les acteurs industriels, pour soutenir et développer des systèmes productifs durables, que ce soit en accompagnant la structuration de filières locales, en travaillant sur l'adéquation entre les besoins en compétences et l'offre de formation, en développant de nouveaux modèles d'économie circulaire, en apportant une réponse en termes de logement et de cadre de vie, etc.
- Dans cette optique, la France a annoncé la **relance et le renforcement du programme Territoires d'industrie pour la période 2023-2027**, avec de nouveaux moyens (animation, ingénierie et financement de projets) et des priorités renouvelées (compétences, innovation, transition écologique et foncier), **comprenant notamment la présente mesure du Fonds Vert doté de X millions d'euros** afin d'accompagner et accélérer la transition écologique des Territoires d'industrie et repenser nos modes de production.

Bureau de la communication interministérielle

Sophie Billa : 06 07 62 05 99
Delphine Salva : 06 73 64 76 44

Tél. : 05 56 90 60 18
pref-communication@girondede.gouv.fr



2, esplanade Charles-de-Gaulle
2/2 CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex